# Certificats de décès. Signature par les infirmiers. Expérimentation

## Revue - Etat Civil

### Source - JO

Le décret n° 2023-1146 du 6 décembre 2023 prévoit les modalités de mise en œuvre d'une expérimentation par laquelle des infirmiers diplômés d'Etat, volontaires et ayant suivi une formation spécifique, pourront constater un décès ayant eu lieu à domicile ou dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et rédiger le certificat de décès.

[Un arrêté du 6 décembre 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/6/SPRP2325214A/jo/texte) fixe la liste des régions participant à l'expérimentation.